



République Française

Département du Bas-Rhin

COMPTE-RENDU

Séance du CONSEIL DE COMMUNAUTE

LE 24 JUIN 2014

19 HEURES A SUNDHOUSE

Date de convocation : 18 juin 2014

Délégués en fonction : 30 Présents : 27 Absent et excusé : 3 Procurations : 3

Membres présents :

- *Artolsheim* : M. Bernard SCHULTZ
- *Bindernheim* : Mme Denise ADOLF
- *Boesenbiesen* : M. Jean-Blaise LOOS
- *Bootzheim* : M. Georges BLANCKAERT
- *Elsenheim* : M. Vincent GRISS
- *Heidolsheim* : ../..
- *Hessenheim* : Mme Anne-Lise ULRICH
- *Hilsenheim* : M. Bruno KUHN, Mme Sabrina HENNINGER, Monsieur Maurice FAHRNER,
- *Mackenheim* : M. Jean-Claude SPIELMANN
- *Marckolsheim* : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Mme Catherine GREIGERT, M. Marc GAUTIER, Mme Chrystelle ERARD, M. Jean-Claude MULLER, Mme Marie FREY, Monsieur Gilles WEBER, Mme Patricia CUCUAT
- *Ohnenheim* : M. Rémy STOECKLE
- *Richtolsheim* : M. Rémy TAGLANG
- *Saasenheim* : M. Norbert LOMBARD
- *Schoenau* : M. Gérard BERNARD
- *Schwobsheim* : Mme Denise KEMPF
- *Sundhouse* : M. Jean-Louis SIEGRIST,
- *Wittisheim* : M. Christophe KNOBLOCH, Mme Clothilde LOOS, M. Justin FAHRNER.

Absents excusés:

M. Alex JEHL (Procuration à Anne-Lise ULRICH), Mme Audrey HUCK (Procuration à Sabrina HENNINGER), Mme Josiane GERBER (Procuration à Jean-Louis SIEGRIST), M. Joseph BORTOT (suppléant), M. Jean-Jacques KEUSCH (suppléant), Mme Marie-Louise HUMBERT (suppléante), M. Matthieu HART (suppléant), M. Vincent DIETSCH (suppléant), M. Sébastien SCHWOERER (suppléant), Mme Anne-Marie NEEFF (suppléante), M. Manuel KLUMB (suppléant), M. Antoine HERTH (Député), M. Gérard SIMLER (Conseiller Général), M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services).

Assistaient en outre :

M. Patrick SPIEGEL (suppléant), M. Clément ROHMER (suppléant), M. François REMOND (suppléant), M. Christophe LUDAESCHER (suppléant), M. Servais ROESZ (suppléant), M. Jean-Paul BEHR (Trésorier), M. Laurent KRACKENBERGER (Conseil Général), M. Jean-Marc STURMEL (Directeur Général Adjoint), M. Didier HERRMANN (Directeur des Services Techniques), M. Thierry GELB (Agent de Développement).

Artolsheim
Bindernheim
Boesenbiesen
Bootzheim
Elsenheim
Heidolsheim
Hessenheim
Hilsenheim
Mackenheim
Marckolsheim
Ohnenheim
Richtolsheim
Saasenheim
Schoenau
Schwobsheim
Sundhouse
Wittisheim

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,

- ◆ désigne à l'unanimité comme secrétaire de séance, **Madame Denise ADOLF**.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2014

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le procès-verbal de la séance du 29 avril dernier.

Adopté à l'unanimité

3. Décisions du Bureau et du Président

Le **Président** rend compte des délégations d'attribution exercées par le Président et le Bureau en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 29 avril 2014.

L'exercice de ces délégations n'appelle pas d'observations particulières.

B. FINANCES

1. Approbation du Compte administratif 2013

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **prend acte** des comptes 2013 arrêtés comme suit :

	Fonctionnement		Investissement		Total		Résultat
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Principal	5 194 979,75	11 002 140,86	4 773 326,28	3 639 366,29	9 968 306,03	14 641 507,15	4 673 201,12
Piscine	652 027,28	668 850,81	68 082,79	137 762,49	720 110,07	806 613,30	86 503,23
Médiathèque	334 323,36	349 247,17	18 965,65	41 971,48	353 289,01	391 218,65	37 929,64
Gendarmerie	7 287,50	0	1 279 789,21	2 272 852,30	1 287 076,71	2 272 852,30	985 775,59
EMI	235 036,34	252 862,71	4 386,51	4 879,13	239 422,85	257 741,84	18 318,99
ZAI Sundhouse	18 839,97	231 759,59	356 672,76	60	375 512,73	231 819,59	-143 693,14
PAIM	658 337,31	700 200,14	2 314 498,01	332 397,74	2 972 835,32	1 032 597,88	-1 940 237,44
REOM	1 955 013,99	2 257 906,42			1 955 013,99	2 257 906,42	302 892,43
TOTAL	9 055 845,50	15 462 967,70	8 815 721,21	6 429 289,43	17 871 566,71	21 892 257,13	4 020 690,42
Restes à réaliser				Montants			
Dépenses				530 621,29			
Recettes				0			
Résultat				- 530 621,29			

- ◆ **constate** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice et au fonds de

roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre aux différents comptes du budget principal et des budgets annexes ;

- ◆ **vote et arrête** les résultats définitifs au titre de l'exercice 2013 comme ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des membres présents. (Le Président ayant quitté la séance, ne prend pas part au vote).

*
**

2. Adoption du Compte de gestion 2013

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **déclare** que les comptes de gestion dressés pour chacun des budgets de l'exercice 2013 par le Trésorier ; visés et certifiés conformes par le Président ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Proposition d'affectation des résultats

➤ BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de l'affectation de 1 133 959,99 € en investissement, pour résorber le besoin de financement constaté, à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- ◆ **décide** de la mise en réserve du solde du résultat soit 4 673 201,12 € en réserves - article 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Adopté à l'unanimité.

*
**

4. Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2013

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour la Communauté de Communes, pour l'année 2013 ;
- ◆ **décide** que ce bilan est annexé au compte administratif de l'exercice 2013.

Adopté à l'unanimité.

*
**

5. Budgets annexes Médiathèques et Ecole de Musique - Décisions budgétaires modificatives n° 1

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **se prononce favorablement** sur la décision budgétaire modificative suivante :

BUDGETS ANNEXES

MEDIATHEQUE

❖ Section de fonctionnement

Dépense :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
321	011	Charges à caractère général	6156	Maintenance	+ 216	Enrichissement des bases bibliographiques
321	011	Charges à caractère général	6232	Fêtes et cérémonie	- 216	
TOTAL =					+ 0	

❖ Section d'investissement

Dépense :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
321	21	Immobilisations corporelles	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	- 9 505.83	Sonorisation
321	21	Immobilisations corporelles	2188	Autres immobilisations corporelles	+ 9 505.83	Pose de Brises Soleil
TOTAL =					+ 0	

ECOLE DE MUSIQUE

❖ Section de fonctionnement

Dépense :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
321	011	Charges à caractère général	6184	Formation	- 70	
321	65	Autres charges de gestion courante	6574	Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	+ 70	Complément subvention GAS
TOTAL =					+ 0	

Adopté à l'unanimité.

*
**

6. Budget principal – Décision budgétaire modificative n° 2

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ se prononce favorablement sur la décision budgétaire modificative suivante :

BUDGET GENERAL

❖ Section de fonctionnement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
811	65	Autres charges de gestion courante	6541	Créances admises en non-valeur	+ 35 000	Créances admises en non-valeur
020	011	Charges à caractère générale	61522	Entretien et réparations sur bâtiments	+ 11 000	Intervention suite dégâts des eaux à l'antenne de Sundhouse
TOTAL =					+ 46 000	

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
811	77	Produits exceptionnels	7788	Produits exceptionnels divers	+ 35 000	Remboursement des admissions en non-valeur par le SDEA
020	77	Produits exceptionnels	7788	Produits exceptionnels divers	+ 11 000	Remboursement assurance suite dégâts des eaux à l'antenne de Sundhouse
TOTAL =					+ 46 000	

Adopté à l'unanimité.

*
**

7. Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2014 – Modalités de répartition

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **arrête** les critères de répartition de la contribution due par l'intercommunalité au titre du FPIC entre la Communauté de Communes et les communes membres selon la méthode de droit commun (identique au dispositif arrêté en 2013) ;
- ◆ **prend acte** que pour l'année 2014 la contribution de la Communauté de Communes et des communes est fixée comme suit :

Collectivité	Contribution en €	%
CCRM	161 674	45,54
ARTOLSHEIM	7 887	2,22
BINDERNHEIM	6 671	1,88
BOESENBIESEN	1 953	0,55
BOOTZHEIM	3 962	1,11
ELSENHEIM	5 894	1,66
HEIDOLSHEIM	2 785	0,78
HESENHEIM	3 913	1,10
HILSENHEIM	16 760	4,72
MACKENHEIM	8 003	2,25
MARCKOLSHEIM	84 272	23,74

OHNENHEIM	6 217	1,75
RICHTOLSHEIM	2 827	0,80
SAASENHEIM	3 739	1,05
SCHOENAU	10 525	2,96
SCHWOBSHEIM	1 755	0,49
SUNDHOUSE	12 224	3,44
WITTISHEIM	13 950	3,92
TOTAL	355 011	100,00

- ◆ **charge** le Président de notifier cette répartition au représentant de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

C. ADMINISTRATION GENERALE

1. Personnel - Création et composition du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de la composition du CT(P) et du CHSCT en découlant, comme suit :
 - 3 membres titulaires et 3 membres suppléants représentant la collectivité territoriale,
 - 3 membres titulaires et 3 membres suppléants représentant les personnels ;
- ◆ **prend note** que le Président, investi du pouvoir de nomination, désignera par arrêté individuels, les représentants de la collectivité parmi les membres du Conseil de Communauté et présidera de droit ces instances ;
- ◆ **prend note** que conformément au déroulé du mode électoral, les instances syndicales seront consultées sur la composition du Comité, sur leur représentativité au Comité ainsi que sur les modalités pratiques de vote.

Adopté à l'unanimité.

*

**

2. Personnel - Mise en place de l'entretien professionnel annuel d'évaluation du personnel

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de la mise en œuvre du principe de l'entretien professionnel annuel à compter de cette année ;
- ◆ **charge** le Président de la mise en œuvre de ce dispositif.

Adopté à l'unanimité.

*

**

3. Plan des effectifs - Création d'un poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques par transformation d'un poste d'Adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de la modification du Plan des Effectifs comme suit :
 - création d'un poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine à compter du 1^{er} juillet 2014 ;
 - suppression, avec effet à la même date, d'un poste Adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe ;
- ◆ **déclare** la vacance de cet emploi auprès du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Adopté à l'unanimité.

*

**

4. Rapport annuel sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **prend acte** du rapport annuel 2013 sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

Adopté à l'unanimité.

D. SERVICES A LA PERSONNE

1. Accueil Périscolaire de Hilsenheim – Approbation de l'Avant-Projet Détaillé (APD)

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la consistance technique de l'Avant-Projet Détaillé (APD) telle que présenté en séance ;
- ◆ **approuve** le coût estimatif de l'opération pour un montant de 927 129,25 € HT ;
- ◆ **approuve** le plan de financement de l'opération comme suit :
 - Dépenses : 927 129,25 € HT
 - Maîtrise d'œuvre et divers : 174 129,25 € HT
 - Travaux de construction : 753 000 € HT
 - Recettes externes: 173 250 €
 - CAF: 173 250 €
 - Autofinancement CCRM : 753 879,25 €
- ◆ **autorise** le Président à lancer la procédure nécessaires à la dévolution des travaux conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;
- ◆ **autorise** le Président à solliciter toutes les subventions possibles pour le financement de l'opération.

Adopté à l'unanimité.

*

**

2. Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des structures périscolaires et extrascolaires de Richtolsheim, Wittisheim et Sundhouse – Avenant n°1 pour la prolongation de la convention

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la prolongation pour un motif d'intérêt général de 3 mois et demi, soit jusqu'au 31 août 2015, de la convention de délégation de service public signée entre la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et la FDMJC du Bas-Rhin ;
- ◆ **autorise** le Président de la Communauté des Communes, à signer l'avenant n°1 correspondant à cette prolongation.

Adopté à l'unanimité.

*

**

3. Gestion des structures d'accueil périscolaires et extra-scolaires – Lancement d'une procédure de Délégation de Service Public (DSP)

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** du recours à une délégation de service public par voie d'affermage pour la gestion des services d'accueil périscolaires et extrascolaires de la Communauté de Communes pour une durée de 5 ans ;
- ◆ **approuve** la procédure de consultation proposée ayant pour objet de recueillir les candidatures et les offres présentées par les candidats intéressés ;
- ◆ **approuve** le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le(s) délégataire(s), telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation transmis aux membres du Conseil de Communauté étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises, conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriale ;
- ◆ **autorise** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité requise.

Adopté à l'unanimité.

*

**

4. Délégation de service public relative à l'exploitation et la gestion du multi-accueil « Au Jardin des Loupiots» à Marckolsheim - Choix du délégataire

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le choix de l'association PEP Alsace comme délégataire au contrat de délégation de service public relatif à la gestion et à l'exploitation du multi-accueil de Marckolsheim, sous forme d'affermage, pour une durée de SIX (6) ans du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2020 ;

- ◆ **autorise** Monsieur le Président à signer le contrat d'affermage et toutes les pièces y afférentes pour une durée de SIX (6) avec l'Association PEP Alsace.

Adopté à l'unanimité.

*
**

5. Mise à disposition de personnel communal au bénéfice de la Communauté de Communes - Accompagnement des enfants des structures périscolaires

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **autorise** le Président à passer et à signer la convention de mise à disposition de personnel avec les Communes de BOESENBIESEN, d'OHNNENHEIM et de BINDERNHEIM.

Adopté à l'unanimité.

*
**

6. Périscolaire – Instauration des nouvelles grilles tarifaires

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **valide** les nouveaux tarifs applicables dans les services d'accueil périscolaire et extrascolaire du territoire applicables à compter du 1^{er} septembre 2014 comme suit :

JOURS SCOLAIRES :

TARIF	0-500	500 - 700	700 - 900	900 - 1 250	1250 et +
MIDI (avec repas)	6,55 €	6,97 €	7,79 €	8,01 €	8,22 €
soir 1 : 15h15 à 17h	1,78 €	2,15 €	2,87 €	3,04 €	3,21 €
soir 2 : 17h à 18h30	1,53 €	1,84 €	2,46 €	2,61 €	2,75 €
16h à 18h30 (Marckolsheim)	2,88 €	3,40 €	4,43 €	4,70 €	4,95 €

MERCREDI (ou autre demi-journée libérée) :

TARIF	0-500	500 - 700	700 - 900	900 - 1 250	1250 et +
11h - 12h30 (sans repas)	1,53 €	1,84 €	2,46 €	2,53 €	2,60 €
11h - 14h (repas compris)	7,71 €	8,33 €	9,56 €	9,77 €	9,98 €
14h - 18h30	4,99 €	6,52 €	9,05 €	9,30 €	9,55 €

Adopté par 29 voix pour, 1 contre (Madame Audrey HUCK).

E. VOIRIE - RESEAUX

1. Programme d'entretien de la voirie 2014 - Constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes et des communes du secteur nord

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes et les communes de Bindernheim, Boesenbiesen, Hilsenheim, Richtolsheim, Saasenheim, Schoenau, Schwobsheim, Sundhouse et Wittisheim ;
- ◆ **autorise** le Président à signer le projet de convention constitutive de ce groupement et à en fixer ses modalités de fonctionnement ;
- ◆ **autorise** le Président à soumettre ce projet à l'ensemble des membres du groupement ;
- ◆ **autorise** le Président à engager les procédures de consultation conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tous les actes, documents, autres conventions et marchés s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

F. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. PAIM - Résolution de la vente avec la SCI PERROT ERIC 1

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la résolution de la vente avec la SCI PERROT ERIC 1 concernant la parcelle n°274/47 section 52 d'une superficie de 15,15 ares pour le montant de **47 356,83 €** ;
- ◆ **prend acte** de l'inscription des crédits nécessaires au rachat de ladite parcelle au budget annexe PAIM- Chapitre 011 - Article 6015 « Terrains à aménager » ;
- ◆ **charge** Maître Annabel PRUVOST-ZINI de Marckolsheim de la rédaction de l'acte de résolution sachant que les frais inhérents à cette rédaction sont à la charge du demandeur ;
- ◆ **autorise** le Président à signer l'acte de résolution de la vente.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. PAIM – Renouvellement de la convention avec la Commune de Marckolsheim pour la mise à disposition du service des espaces verts

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de convention avec la Commune de Marckolsheim pour le renouvellement de la mise à disposition du service des espaces verts pour l'entretien des espaces verts du PAIM pour la période du 1^{er} mars 2014 au 31 mars 2015 ;

- ◆ **autorise** le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

*

**

3. PAIM - Convention d'occupation précaire avec l'EARL STEGLE

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de convention d'occupation précaire avec l'EARL Ferme STEGLE pour l'entretien des terrains non encore vendus situés au sein du PAIM ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

G. COMMUNICATION

1. Numéricâble – Rapports d'activités 2013

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **prend acte** du compte-rendu d'exploitation Numéricâble 2013.

Adopté à l'unanimité.

H. DIVERS

1. Fête du Rhin – Abandon de l'organisation de cette manifestation

Entendu l'exposé du Président,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 18 juin 2014,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** d'abandonner l'organisation de la « Fête du Rhin ».

Adopté à l'unanimité.

I. VŒUX ET COMMUNICATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

Fait à Marckolsheim, le 26 juin 2014

Le Président,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

